

Profil de baignade - Lac d'Arfeuille (document de travail)

Profil de baignade du lac d'Arfeuille Profil élaboré le : 1 mars 2012



Date de MAJ :

Caractéristiques de la baignade					Schéma de la zone de baignade	
Nom de la baignade : Arfeuille Commune : Saint Yrieix la Perche Département : Haute Vienne Région : Limousin Responsable de l'eau de baignade : Mairie (Tel : 05 55 08 88 88) Période d'ouverture : 01 juillet au 31 août Heures de surveillance : Tous les jours 14 h / 19 h Fréquentation moyenne : 150 personnes par jour Équipements : Poste de secours – 3 WC –1 douche Accessibilité aux animaux : Oui Autres activités : Pêche, activités nautiques						
Historique de la qualité de l'eau					Photo de la zone de baignade	
Qualité de l'eau au cours des dernières années						
2007	2008	2009	2010	2011		
B	B	A	B	B		
A : eau de bonne qualité – B : eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité Selon la directive n°76-160					Carte de la zone d'étude	
Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années						
Année	Date	Type de pollution	origine	Interdiction de la baignade		
2011		néant				
2010	17-juin	E. coli > 2000 UFC/100 ml		Non (hors période d'ouverture)		
2009		néant				
2008		néant				
2007	Du 18 juillet au 20 août	Cyanobactéries > 100 000 cel/ml		Oui		
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
Aucune	/	/	/	/	/	/
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
Élevage			Observations visuelles quotidienne mesures T°C : eau, présence vents, odeurs et couleur eau	Gestion durable du plan d'eau et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents :	
Eaux usées					Interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal)	
Eaux pluviales					affichage « aujourd'hui baignade interdite pour cause de » et Suivi analytique si nécessaire	